



SAS ERMES

4 rue René Razel
Domaine Technologique de Saclay
91400 SACLAY

Etats Financiers

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Sommaire

Rapport de présentation des comptes annuels	2
Comptes Annuels	4
Compte de résultat	5
Bilan actif	7
Bilan passif	8
Annexe	10
Etats Complémentaires	22
Détail du compte de résultat	23
Détail du bilan	27
Tableau des emprunts	31
Soldes intermédiaires de gestion	32
Documents Fiscaux	34

Rapport de présentation des comptes annuels

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS ERMES relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 287 382
Chiffre d'affaires	724 952
Résultat net comptable (Perte)	-522 328

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

*Fait à Villejust,
Le 28 mai 2024*

*Sabrina VINCENT
Expert-Comptable Associée*

Comptes Annuels

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	724 952	1 551 838	-826 886	-53,28
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net	724 952	1 551 838	-826 886	-53,28
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>	313 706	1 196 629	-882 923	-73,78
Production stockée	-22 840	-22 160	-680	3,07
Production immobilisée	172 188	158 634	13 554	8,54
Subventions d'exploitation	8 000	6 000	2 000	33,33
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	1 910	72 153	-70 243	-97,35
Autres produits	155	5 401	-5 246	-97,12
Total produits d'exploitation (I)	884 366	1 771 866	-887 501	-50,09
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	337		337	
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts	326 133	710 263	-384 131	-54,08
Variations de stock	-60 966	-63 684	2 717	-4,27
Autres achats et charges externes (a)	530 513	744 497	-213 984	-28,74
Impôts, taxes et versements assimilés	4 995	6 294	-1 299	-20,64
Salaires et traitements	193 751	336 022	-142 271	-42,34
Charges sociales	202 356	140 918	61 437	43,60
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	246 649	268 399	-21 750	-8,10
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	266	1 922	-1 657	-86,19
Total charges d'exploitation (II)	1 444 033	2 144 632	-700 599	-32,67
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-559 667	-372 766	-186 901	50,14
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)		851	-851	-100,00
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 317		2 317	
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	2 317	851	1 466	172,22
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)	9 881	13 340	-3 459	-25,93
Différences négatives de change	1 571		1 571	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)	11 452	13 340	-1 888	-14,15
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-9 135	-12 489	3 354	-26,86
RESULTAT COURANT avant impôt	-568 802	-385 255	-183 547	47,64

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 676	41 778	-38 102	-91,20
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)	3 676	41 778	-38 102	-91,20
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-3 676	-41 778	38 102	-91,20
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-50 150	-91 111	40 961	-44,96
Total des produits (I+III+V+VII)	886 683	1 772 717	-886 035	-49,98
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 409 011	2 108 639	-699 628	-33,18
BENEFICE OU PERTE	-522 328	-335 922	-186 406	55,49
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées	2 111	851	1 260	148,00
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	8 328	3 744	4 584	122,44

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	4 046 147	3 690 036	356 112	412 313
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	88 619	30 225	58 395	62 781
Fonds commercial (1)	15 245	12 196	3 049	4 573
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	46 950	34 677	12 274	17 635
Autres immobilisations corporelles	69 378	60 875	8 503	14 715
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 928		9 928	9 252
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 276 268	3 828 009	448 259	521 270
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	413 226		413 226	352 259
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				22 840
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 397		2 397	14 520
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	96 876		96 876	372 242
Autres créances	302 748		302 748	277 879
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 737		1 737	83 477
Charges constatées d'avance (3)	22 140		22 140	47 511
TOTAL ACTIF CIRCULANT	839 123		839 123	1 170 728
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 115 390	3 828 009	1 287 382	1 691 998
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	638 641	638 641
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	15 811	15 811
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 912 270	-1 576 349
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-522 328	-335 922
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-1 780 145	-1 257 818
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 055 487	1 106 068
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	1 055 487	1 106 068
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	282 053	360 318
Emprunts et dettes financières diverses (3)	339 944	190 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	888 310	925 408
Dettes fiscales et sociales	124 321	217 669
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	57 041	110 152
Produits constatés d'avance	320 372	40 200
TOTAL DETTES	2 012 040	1 843 748
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 287 382	1 691 998
(1) Dont à plus d'un an (a)	191 883	281 555
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 820 157	1 562 193
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	498	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe 

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS ERMES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 287 382 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 522 328 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 20 ans
- * Fonds commercial :

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	3 873 959	172 188		4 046 147
- Fonds commercial	15 245			15 245
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	88 619			88 619
Immobilisations incorporelles	3 977 824	172 188		4 150 012
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	46 950			46 950
- Instal.générales, agencements aménagements divers	17 771			17 771
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 832	775		51 607
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	115 554	775		116 328
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 252	676		9 928
Immobilisations financières	9 252	676		9 928
ACTIF IMMOBILISE	4 102 629	173 638		4 276 268

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	172 188	775	676	173 638
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	172 188	775	676	173 638
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Jusqu'au 31/12/2017, les frais de recherche et développement étaient calculés sur la base des coûts réels retenus pour le Crédit d'Impôt Recherche (hors majoration fiscale). Les frais de R&D concernent la mise au point d'une gamme de produits standards (vision, mesure, analyse et transmission) destinés à évoluer en milieu fortement radio-actif. Ils sont amortis sur une durée de trois ans à partir de l'exercice suivant celui de leur activation. Les prévisions 2017-2020 établies en août 2016 faisaient ressortir un niveau de cash-flows futurs supérieurs à la valeur nette comptable (1 404 K€) au 31 décembre 2017.

Au 31/12/2018, en l'absence de disponibilité de la base de calcul du Crédit d'Impôt Recherche, les frais de recherche et développement ont été évalués sur la base des dépenses retenues pour le calcul de la subvention européenne KIC, diminution faites des dépenses ne correspondant pas à de la R&D.

Depuis le 31/12/2019, ils sont toujours évalués sur la base des coûts réels retenus pour le Crédit d'Impôt Recherche (aucune subvention européenne KIC n'ayant été réalisée).

La société continue de prévoir des cash-flows futurs supérieurs à la valeur nette comptable au 31/12/2023.

Notes sur le bilan

	Montant Brut	Durée
R&D MICRODOSE	5 147	3
R&D ATEX	24 244	3
R&D Caméra	91 959	3
R&D FPGA	42 428	3
R&D vision/mesure/analyse/transmission	462 408	3
R&D vision/mesure/analyse/transmission	488 844	3
R&D vision/mesure/analyse/transmission	758 752	3
R&D vision/mesure/analyse/transmission	536 241	3
R&D vision/mesure/analyse/transmission	533 872	3
R&D vision/mesure/analyse/transmission	299 017	3
R&D vision/mesure/analyse/transmission	242 598	3
R&D vision/mesure/analyse/transmission	229 815	3
R&D vision/mesure/analyse/transmission	158 634	3
R&D vision/mesure/analyse/transmission	172 188	
Frais de recherche	4 046 147	

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	15 245
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	15 245

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	3 461 646	228 390		3 690 036
- Fonds commercial	10 671	1 524		12 196
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 838	4 387		30 225
Immobilisations incorporelles	3 498 156	234 301		3 732 457
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	29 315	5 362		34 677
- Instal.générales, agencements aménagements divers	13 760	1 777		15 538
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 128	5 209		45 338
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	83 204	12 348		95 552
ACTIF IMMOBILISE	3 581 360	246 649		3 828 009

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 431 691 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 928		9 928
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	96 876	96 876	
Autres	302 748	302 748	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	22 140	22 140	
Total	431 691	421 763	9 928
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Rabais, remises, ristournes à obtenir	1 150
Total	1 150

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 638 640,75 euros décomposé en 2 554 563 titres d'une valeur nominale de 0,25 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 012 040 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	498	498		
- à plus de 1 an à l'origine	281 555	89 671	179 709	12 174
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	888 310	888 310		
Dettes fiscales et sociales	124 321	124 321		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	396 985	396 985		
Produits constatés d'avance	320 372	320 372		
Total	2 012 040	1 820 157	179 709	12 174
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	78 764			
(**) Dont envers les associés	339 944			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 153 000 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs	143 177
Intérêts courus	6 187
Congés à payer	45 888
Charges s/congés à payer	17 667
Autres charges à payer	63
Total	212 982

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	22 140		
Total	22 140		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	320 372		
Total	320 372		

Etats Complémentaires

■ Détail du compte de résultat

	31/12/23	31/12/22	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens)				
70100000 - Ventes de produits finis tva	411 246	355 209	56 037	15,78
70110000 - Ventes de produits finis exoné	239 102	1 033 191	-794 089	-76,86
70120000 - Ventes de produits finis ue	74 604	163 438	-88 834	-54,35
	724 952	1 551 838	-826 886	-53,28
Chiffre d'affaires net	724 952	1 551 838	-826 886	-53,28
Production stockée				
71350000 - Variation stocks produits finis	-22 840	-22 160	-680	3,07
	-22 840	-22 160	-680	3,07
Production immobilisée				
72100000 - Production immobilisée incorp	172 188	158 634	13 554	8,54
	172 188	158 634	13 554	8,54
Subventions d'exploitation				
74000000 - Subventions		6 000	-6 000	-100,00
74100000 - Subventions d'exploitation	8 000		8 000	
	8 000	6 000	2 000	33,33
Autres produits				
75600000 - Gains de change	155	2 561	-2 405	-93,93
75800000 - Produits divers de gestion cou		2 841	-2 841	-100,00
79100000 - Transfert de charges d'exploit	1 500	37 132	-35 632	-95,96
79101000 - Transfert charge cpam	410	28 062	-27 652	-98,54
79110000 - Avantages en nature		6 958	-6 958	-100,00
	2 066	77 554	-75 489	-97,34
Total produits d'exploitation	884 366	1 771 866	-887 501	-50,09
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
60700000 - Achats de marchandises	337		337	
	337		337	
Achats de m.p & aut.approv.				
60170000 - Achats fournitures	168 926	273 552	-104 626	-38,25
60171000 - Supp charges ss tva		214	-214	-100,00
60179000 - Achats sans tva - export	124 460	454 935	-330 475	-72,64
60179100 - Achats sans tva autodec-intra	24 055	-31 713	55 769	-175,85
60810000 - Droit douane	8 692	13 276	-4 585	-34,53
	326 133	710 263	-384 131	-54,08
Variation de stock (m.p.)				
60310000 - Variation stocks de fourniture	-60 966	-63 684	2 717	-4,27
	-60 966	-63 684	2 717	-4,27
Autres achats & charges externes				
60400000 - Achats d'études et prestatio	93 352	294 744	-201 392	-68,33
60490000 - Achats etudes et prestations		3 200	-3 200	-100,00
60500000 - Achats de matériel. équipeme		60	-60	-100,00
60610000 - Fournitures eau, énergie...	3 779	3 797	-17	-0,46
60630000 - Fournitures d'entretien et de p	764	2 848	-2 084	-73,17
60640000 - Fournitures administratives	1 258	1 763	-505	-28,64
61320000 - Loyer	34 966	31 342	3 624	11,56
61321000 - Loyer Chine		11 000	-11 000	-100,00
61353000 - Location photocopieur	1 225	980	245	25,00
61354000 - Location matériel tel / grenke	2 220	1 776	444	25,00

■ Détail du compte de résultat

	31/12/23	31/12/22	Abs.(M)	Abs.(%)
61356000 - Location véhicule	11 482	14 388	-2 907	-20,20
61357000 - Location matériel tél BNP	592		592	
61400000 - Charges locatives et de copro	10 501	12 412	-1 911	-15,40
61500000 - Entretien et réparations	1 080	1 307	-227	-17,36
61510000 - Entretien locaux	6 307	6 239	68	1,08
61560000 - Maintenance tel	756	893	-136	-15,29
61570000 - Maintenance logiciel	2 751	5 831	-3 080	-52,82
61600000 - Primes d'assurance	9 921	9 154	767	8,38
61611000 - Assurances sur emprunts	1 345	1 345		
61630000 - Assurance - transport	5 667	7 530	-1 864	-24,75
61800000 - Divers	666	147	519	351,67
61810000 - Documentation générale	347	182	166	91,04
61850000 - Frais de colloques. séminaire	3 125		3 125	
62250000 - Commissions d'affacturage	6 780	5 629	1 151	20,44
62260000 - Honoraires	44 912	53 119	-8 207	-15,45
62261000 - Honoraires techniques	163 573	166 513	-2 940	-1,77
62270000 - Frais d'actes et de contentieu	45	441	-396	-89,85
62280000 - Rémun.interm.& honor.divers	630	923	-294	-31,80
62300000 - Publicité	148	1 704	-1 556	-91,34
62330000 - Foires et expositions	21 381	180	21 201	NS
62390000 - Pub site internet coface		10	-10	-100,00
62410000 - Transports sur achats	2 892	2 861	31	1,10
62419000 - Tps sur achats sans tva	597	1 462	-866	-59,19
62420000 - Transports sur ventes	9 401	21 234	-11 833	-55,73
62430000 - Tps entre etabl	1 066	323	743	229,80
62439000 - Tps entre etabl ht	28		28	
62500000 - Déplacements	358	697	-339	-48,68
62510000 - Voyages et déplacements	70 259	18 552	51 707	278,72
62510010 - Frais mg		29	-29	-100,00
62510020 - Frais at	2 295	1 985	310	15,62
62510050 - Frais de déplacements bb	42		42	
62510070 - Frais soulier - ts - tel - avance		14 512	-14 512	-100,00
62510090 - Frais nc	751	521	231	44,35
62510150 - Fre sixt bb du 22.01.18 au 1		81	-81	-100,00
62510170 - Frais ts - av nat - ess		17 396	-17 396	-100,00
62510270 - Frais - ts repas		1 429	-1 429	-100,00
62512000 - Frais tj	418	345	73	21,24
62514000 - Frais im	285	196	90	45,78
62519000 - Frais depl coface		102	-102	-100,00
62519990 - Fre asie energie rembt shang		8 181	-8 181	-100,00
62570000 - Réceptions	1 517	1 536	-19	-1,21
62600000 - Frais postaux	150	141	9	6,52
62620000 - Internet	790	774	16	2,05
62630000 - Frais téléphone mobile	5 073	6 375	-1 302	-20,42
62640000 - Telephone sds/	3 488	1 820	1 669	91,72
62700000 - Services bancaires assimilés/	1 530	1 452	78	5,38
62780000 - Autres frais et commissions C		1 399	-1 399	-100,00
62810000 - Concours divers (cotisations, .		1 638	-1 638	-100,00
	530 513	744 497	-213 984	-28,74
Impôts, taxes et vers. assim.				
63330000 - Participation des employeurs	991	1 661	-670	-40,31
63350000 - Taxe d'apprentissage	1 131	1 854	-723	-39,02
63511100 - Cfe	2 811	2 649	162	6,12
63511200 - Cvae	62	130	-68	-52,32

■ Détail du compte de résultat

	31/12/23	31/12/22	Abs.(M)	Abs.(%)
	4 995	6 294	-1 299	-20,64
Salaires et Traitements				
64110000 - Salaires	58 967	59 315	-348	-0,59
64111000 - Salaires - apprentis	11 857	11 948	-91	-0,76
64113000 - Salaire de base	170 260	250 459	-80 198	-32,02
64114000 - Ij soumis aux pas	410	834	-424	-50,83
64115000 - Ij prévoyance brute	-64 859		-64 859	
64120000 - Congés payés	16 156	-13 442	29 598	-220,18
64130000 - Prime anciennete ss tx hor	72	12 607	-12 535	-99,43
64140000 - Indemnités et avantages diver	888	7 343	-6 454	-87,90
64170000 - Avantages en nature véhicule		6 958	-6 958	-100,00
	193 751	336 022	-142 271	-42,34
Charges sociales				
64511000 - Cotisat urssaf	45 973	92 170	-46 197	-50,12
64513000 - Cotisat capim - altea	11 147	24 691	-13 544	-54,85
64515000 - Cotisat adimeco - essor	14 707	21 596	-6 889	-31,90
64520000 - Charges s/ congés à payer	6 220	-5 952	12 172	-204,49
64700000 - Autres charges sociales	7 249	7 476	-227	-3,04
64750000 - Médecine du travail, pharmaci	842	938	-96	-10,23
64800000 - Autres charges de personnel	1 281		1 281	
64810000 - Autres charges du personnel_	114 937		114 937	
	202 356	140 918	61 437	43,60
Amortissements et provisions				
68111000 - Dotations immo incorporelles	234 301	256 396	-22 095	-8,62
68112000 - Dotation amortissements s/im	12 348	12 003	345	2,87
	246 649	268 399	-21 750	-8,10
Autres charges				
65600000 - Perte change / cré. & det. cial	265	1 922	-1 658	-86,24
65800000 - Charges de gestion courante	1		1	
	266	1 922	-1 657	-86,19
Total charges d'exploitation	1 444 033	2 144 632	-700 599	-32,67
RESULTAT D'EXPLOITATION	-559 667	-372 766	-186 901	50,14
Produits financiers				
76170000 - Revenus des créanc.ratt.part.		851	-851	-100,00
76800000 - Autres produits financiers	2 317		2 317	
	2 317	851	1 466	172,22
Charges financières				
66110000 - Intérêts des emprunts et dette	5 030	3 421	1 609	47,04
66140000 - Int de retard de paiement fm	-6 725	3 165	-9 891	-312,47
66150000 - Intérêts des comptes courants	8 328	3 744	4 584	122,44
66160000 - Intérêts bancaires	3 249	3 010	239	7,92
66600000 - Pertes de change	1 571		1 571	
	11 452	13 340	-1 888	-14,15
RESULTAT FINANCIER	-9 135	-12 489	3 354	-26,86
RESULTAT COURANT avant impôt	-568 802	-385 255	-183 547	47,64
Charges exceptionnelles				
67120000 - Pénalités et amendes fiscales	2 988	1 778	1 210	68,07
67180000 - Autres charges exceptionnelle	688	40 000	-39 313	-98,28

/// Détail du compte de résultat

	31/12/23	31/12/22	Abs.(M)	Abs.(%)
	3 676	41 778	-38 102	-91,20
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 676	-41 778	38 102	-91,20
Impôts sur les bénéfices				
69600000 - Crédit impôt recherche	-50 150	-91 111	40 961	-44,96
	-50 150	-91 111	40 961	-44,96
BENEFICE OU PERTE	-522 328	-335 922	-186 406	55,49

■ Détail du bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
20300000 - Frais de recherche et dévelop	4 046 147		4 046 147	3 873 959
28030000 - Amortissements frais de r&d		3 690 036	-3 690 036	-3 461 646
	4 046 147	3 690 036	356 112	412 313
Concessions, brevets et droits assimilés				
20500000 - Brevets	87 735		87 735	87 735
20510000 - Logiciel	884		884	884
28050000 - Amort logiciel		30 225	-30 225	-25 838
	88 619	30 225	58 395	62 781
Fonds commercial				
20700000 - Fonds commercial	15 245		15 245	15 245
28070000 - Amortis. fonds commercial		12 196	-12 196	-10 671
	15 245	12 196	3 049	4 573
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, mat. et outillage				
21500000 - Matériel et outillage	46 950		46 950	46 950
28150000 - Amort. matériel outillage		34 677	-34 677	-29 315
	46 950	34 677	12 274	17 635
Autres immobilisations corporelles				
21810000 - Inst. agenc. divers	17 771		17 771	17 771
21830000 - Matériel de bureau et matériel	36 954		36 954	36 180
21840000 - Mobilier	4 903		4 903	4 903
21850000 - Logiciel	9 750		9 750	9 750
28181000 - Amort. inst et agenc divers		15 538	-15 538	-13 760
28183000 - Amort. matériel de bureau		31 010	-31 010	-26 429
28184000 - Amort. mobilier de bureau		4 578	-4 578	-3 950
28185000 - Amort. logiciel		9 750	-9 750	-9 750
	69 378	60 875	8 503	14 715
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
27500000 - Dépôts et cautionnements ver	9 928		9 928	9 252
	9 928		9 928	9 252
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 276 268	3 828 009	448 259	521 270
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
31700000 - Stock fournitures	413 226		413 226	352 259
	413 226		413 226	352 259
Produits intermédiaires et finis				
35510000 - Produit finis				22 840
				22 840
Avances, acomptes s/ commandes				
40910000 - Acompte fournisseurs	2 397		2 397	14 520
	2 397		2 397	14 520
Créances				
Clients et comptes rattachés				
41100000 - Clients	96 876		96 876	372 242
	96 876		96 876	372 242

■ Détail du bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
Fournisseurs débiteurs				
40980000 - Rabais, remises, ristournes à	1 150		1 150	
	1 150		1 150	
Personnel - Organismes sociaux				
43720000 - Humanis prev c				163
43870000 - Organ.sociaux produits à rece				15 247
				15 410
Etat, Impôts sur les bénéfices				
44460000 - Credit impot a recevoir	141 261		141 261	91 111
	141 261		141 261	91 111
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
44520000 - TVA due /achats importations	11		11	11
44526000 - Tva intracom deduc				418
44562000 - Tva sur immobilisations	155		155	1 218
44566000 - Tva sur biens et serv.	86 677		86 677	94 214
44567000 - Crédit tva à reporter	3 055		3 055	20 315
44571000 - Tva collectée	451		451	451
44572000 - Tva collectée 20,00%				
44586000 - Taxes sur le chiffre d'affaires	7 021		7 021	8 605
	97 370		97 370	125 231
Autres créances				
44300000 - Etat - opérations particulières	600		600	600
45540000 - Cpte courant avestis	62 367		62 367	37 213
45580000 - Intérêts courus				125
46721000 - Predirec				8 189
	62 967		62 967	46 127
Divers				
Disponibilités				
51290000 - Cic	932		932	48 514
512CA000 - Rem ch systel				34 333
53100000 - Caisse	197		197	158
53100020 - Devises bgn	4		4	4
53100030 - Devises hk dollar	43		43	43
53100040 - Devises iran rial				
53100050 - Devises jpy japon	182		182	48
53100060 - Devises won korean	2		2	2
53100070 - Devises dollars taiwan	27		27	27
53100080 - Devises roupie inde	9		9	9
53140000 - Devises livre sterling	340		340	340
	1 737		1 737	83 477
Charges constatées d'avance				
48600000 - Charges constatées d'avance	22 140		22 140	47 511
	22 140		22 140	47 511
TOTAL ACTIF CIRCULANT	839 123		839 123	1 170 728
TOTAL ACTIF	5 115 390	3 828 009	1 287 382	1 691 998

■ Détail du bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social		
10130000 - Capital versé	638 641	638 641
	638 641	638 641
Réserve légale		
10611000 - Réserve légale	15 811	15 811
	15 811	15 811
Report à nouveau		
11900000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-1 912 270	-1 576 349
	-1 912 270	-1 576 349
Résultat de l'exercice	-522 328	-335 922
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-1 780 145	-1 257 818
Avances conditionnées		
16740100 - Emprunt coface 2017	32 698	83 280
16741000 - Subvention kic - avance conditionné	1 022 788	1 022 788
	1 055 487	1 106 068
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	1 055 487	1 106 068
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts		
16400010 - PRET YOUNITED	94 977	100 000
16480000 - Pret ca 0002272539	18 827	26 286
16490000 - Pret pge cic 10633 202847 04	167 750	234 032
	281 555	360 318
Découverts et concours bancaires		
512CA000 - Rem ch systel	498	
	498	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	282 053	360 318
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
45550000 - Pret financiere fond privés	180 756	190 000
45555000 - C/C P-M Deleglise	153 000	
45580000 - Intérêts courus	6 187	
	339 944	190 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - Fournisseurs	745 133	765 535
40810000 - Fournisseurs	143 177	159 873
	888 310	925 408
Personnel		
42100000 - Rémunérations dues	2 345	43 268
42820000 - Congés à payer	45 888	29 732
	48 233	73 000
Organismes sociaux		
43100000 - U.r.s.s.a.f	49 843	123 661
43700000 - Humanis forfait	1 160	1 261
43710000 - Humanis - retraite	2 372	1 885
43720000 - Humanis prev c	225	
43730000 - Humanis - prev nc - axa	95	84
43820000 - Charges s/congés à payer	17 667	11 447
	71 363	138 338
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
44527000 - Tva intracom collectee		418
44566300 - TVA déd /achats importations	11	11
44572000 - Tva collectée 20,00%	689	

■ Détail du bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
	700	429
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
44210000 - Impots source	3 962	5 772
44860000 - Autres charges à payer	63	131
	4 025	5 903
Dettes fiscales et sociales	124 321	217 669
<i>Autres dettes</i>		
41100000 - Clients		106 863
46700000 - Tickets restaurant		128
46719000 - Debiteurs - crediteurs divers	56 288	
46750000 - Fre payee im	138	276
46761000 - Fre payée bb fnac	22	
46763000 - Fre payee ts		2 066
46781000 - Fres payees tj	243	72
46790000 - Fre payee at	351	747
	57 041	110 152
<i>Produits constatés d'avance</i>		
48700000 - Produits constatés d'avance	320 372	40 200
	320 372	40 200
TOTAL DETTES	2 012 040	1 843 748
TOTAL PASSIF	1 287 382	1 691 998

Tableau des emprunts

Libellé Organisme Capital Taux d'intérêt	1er verst. Durée Conclu Fin	Solde au 01/01/2023	Mouvements		Solde au 31/12/2023	Capital restant dû		
			Souscrit	Remboursé		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
PGE CA - 30 000,00 0,55 %	09/07/2022 48 Mois 09/06/2021 09/06/2026	26 286,01		7 458,69	18 827,32	7 499,81	11 327,51	
PGE CIC - 267 000,00 0,70 %	10/07/2021 60 Mois 08/06/2020 10/06/2026	234 032,30		66 282,47	167 749,83	66 747,95	101 001,88	
Prêt Younited 100 K€ - 100 000,00 3,50 %	04/09/2022 84 Mois 06/07/2022 04/08/2029	100 000,00		5 022,61	94 977,39	15 423,72	67 379,30	12 174,37
397 000,00	TOTAUX	360 318,31		78 763,77	281 554,54	89 671,48	179 708,69	12 174,37

Soldes intermédiaires de gestion

	31/12/23	%	31/12/22	%	Abs.(M)	Abs.(%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues	337				337	
MARGE COMMERCIALE	-337				-337	
Production vendue	724 952	100,00	1 551 838	100,00	-826 886	-53,28
Production stockée	-22 840	-3,15	-22 160	-1,43	-680	3,07
Production immobilisée	172 188	23,75	158 634	10,22	13 554	8,54
Cie de matières et sous-traitance	358 518	49,45	944 583	60,87	-586 065	-62,04
MARGE DE PRODUCTION	515 782	71,15	743 729	47,93	-227 947	-30,65
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	724 952	100,00	1 551 838	100,00	-826 886	-53,28
MARGE BRUTE GLOBALE	515 445	71,10	743 729	47,93	-228 284	-30,69
Autres achats et charges externes	435 251	60,04	374 341	24,12	60 911	16,27
VALEUR AJOUTEE	80 194	11,06	369 388	23,80	-289 195	-78,29
Subventions d'exploitation	8 000	1,10	6 000	0,39	2 000	33,33
Impôts, taxes et verst assimilés	4 995	0,69	6 294	0,41	-1 299	-20,64
Charges de personnel	396 106	54,64	476 940	30,73	-80 833	-16,95
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-312 908	-43,16	-107 846	-6,95	-205 062	190,14
Reprises s/ charges						
Autres produits	155	0,02	5 401	0,35	-5 246	-97,12
Dot. amortissements et provisions	246 649	34,02	268 399	17,30	-21 750	-8,10
Autres charges	266	0,04	1 922	0,12	-1 657	-86,19
RESULTAT D'EXPLOITATION	-559 667	-77,20	-372 766	-24,02	-186 901	50,14
Quote part résultat en commun						
Produits financiers	2 317	0,32	851	0,05	1 466	172,22
Charges financières	11 452	1,58	13 340	0,86	-1 888	-14,15
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-568 802	-78,46	-385 255	-24,83	-183 547	47,64
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	3 676	0,51	41 778	2,69	-38 102	-91,20
Résultat exceptionnel	-3 676	-0,51	-41 778	-2,69	38 102	-91,20
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-50 150	-6,92	-91 111	-5,87	40 961	-44,96
RESULTAT DE L'EXERCICE	-522 328	-72,05	-335 922	-21,65	-186 406	55,49

Documents Fiscaux 

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ERMES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise : <u>4 rue René Razel 91400 SACLAY</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>3 2 1 7 0 3 3 3 2 0 0 0 5 6</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, <u>31/12/2023</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ	4 046 147	3 690 035	356 111
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	88 619	30 224	58 394
		Fonds commercial (1)	AH	AI	15 244	12 195	3 048
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	46 950	34 676	12 273
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	69 378	60 875	8 502
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	9 927		9 927
	TOTAL (II)		BJ	BK	4 276 267	3 828 008	448 259
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	413 225	413 225	
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	2 397		2 397
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	96 875		96 875
		Autres créances (3)	BZ	CA	302 748		302 748
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	1 736		1 736	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	22 139		22 139	
	TOTAL (III)	CJ	CK	839 122		839 122	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	3 828 008	5 115 390		1 287 381
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Désignation de l'entreprise		SAS ERMES		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 638 640)	DA	638 640		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	15 811		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(1 912 269)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(522 327)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	(1 780 145)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN	1 055 486		
	TOTAL (II)	DO	1 055 486		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	282 052		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	339 943		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	888 309		
	Dettes fiscales et sociales	DY	124 321		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	57 040		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	320 372		
	TOTAL (IV)	EC	2 012 040		
	Écarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 287 381		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 820 157			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	498			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	411 245	FE	313 706	FF	724 951
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	411 245	FK	313 706	FL	724 951
	Production stockée*				FM	(22 840)	
	Production immobilisée*				FN	172 188	
	Subventions d'exploitation				FO	8 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	1 910	
	Autres produits (1) (11)				FQ	155	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	884 365
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	337
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	326 132
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(60 966)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	530 513
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 994
	Salaires et traitements*					FY	193 750
	Charges sociales (10)					FZ	202 355
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS - dotations aux provisions*	HS	1 524		GA	246 648
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	265	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 444 032	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(559 667)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 317
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	2 317	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 881
	Différences négatives de change					GS	1 570
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	11 452	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(9 134)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(568 801)	

Désignation de l'entreprise SAS ERMES

Néant *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 675	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 675	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 675)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(50 150)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	886 682	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 409 010	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(522 327)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	2 111	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	8 328	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 910	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales	2 988			
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	687			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise SAS ERMES										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
		TOTAL I				1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ	3 873 959		D8			D9	172 188			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	103 864		KE			KF				
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK			KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN			KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP			KQ			KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	46 950		KT			KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	17 771		KW			KX				
		Matériel de transport*			KY			KZ			LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	50 832		LC			LD	774			
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ				
	Avances et acomptes				LK			LL			LM				
	TOTAL III				LN	115 553		LO			LP	774			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T				
	Autres participations				8U			8V			8W				
	Autres titres immobilisés				IP			IR			IS				
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	9 251		IU			IV	675			
	TOTAL IV				LQ	9 251		LR			LS	675			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	4 102 629		ØH			ØJ	173 638				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN			CØ			DØ	4 046 147		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO			LV			LW	103 864		IX	
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY			LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB			MC		
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME			MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS			MG			MH			MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ	46 950		MK			ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU			MM	17 771		MN			MO	
		Matériel de transport			IV			MP			MQ			MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW			MS	51 606		MT			MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MW			MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA			NB	
	Avances et acomptes				NC			ND			NE			NF	
	TOTAL III				IY			NG	116 328		NH			NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7			ØW	
	Autres participations				IØ			ØX			ØY			ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1			2B			2C			2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E	9 927		2F			2G	
	TOTAL IV				I3			NJ	9 927		NK			2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4			ØK	4 276 267		ØL			ØM		

Désignation de l'entreprise SAS ERMES

Néant *
CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	3 461 646	EL	228 389	EM		EN	3 690 035
Fonds commercial		RE	10 671	RF	1 524	RI		RJ	12 195
Autres immobilisations incorporelles		PE	25 838	PF	4 386	PG		PH	30 224
TOTAL I		RK	3 498 155	RM	234 301	RN		RO	3 732 456
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	29 315	QA	5 361	QB		QC	34 676
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	13 760	QE	1 777	QF		QG	15 537
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	40 128	QM	5 209	QN		QO	45 337
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	83 204	QV	12 347	QW		QX	95 551
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	3 581 359	ØP	246 648	ØQ		ØR	3 828 008

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1		N2		N3		N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ		RR		RS		RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7		P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX		RY		RZ		SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S2	S3	S4
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V3	V4	V5
Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		W1	W2	W3	
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3		X4		X5		X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL					NM				NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ		NR		NS		NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Désignation de l'entreprise SAS ERMESNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ERMES				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	9 927	UV		UW	9 927			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	96 875		96 875					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	141 261		141 261				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	97 370		97 370				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	600		600				
	Groupe et associés (2)		VC	62 367		62 367					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 149		1 149					
	Charges constatées d'avance		VS	22 139		22 139					
	TOTAUX			VT	431 690	VU	421 763	VV	9 927		
RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	498		498					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	281 554		89 671		179 708		12 174	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	888 309		888 309						
Personnel et comptes rattachés		8C	48 233		48 233						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	71 363		71 363						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	700		700					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 025		4 025					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	339 943		339 943						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	57 040		57 040						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	320 372		320 372						
TOTAUX			VY	2 012 040	VZ	1 820 157		179 708		12 174	
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	153 000		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	78 763	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Designation de l'entreprise : SAS ERMES

Néant

Exercice N, clos le : 31/12/2023

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	1 524
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	2 988
	Amendes et pénalités	WJ	2 988	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8
		- imposées au taux de 0 %				ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
					TOTAL I	WR 4 512

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées au taux de 0 %				WH	
		- imposées au taux de 19%				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à 2A)						XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY
	Majoration d'amortissement*						XD
	A-battement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		
Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)						L5	
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)						PA	
Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)						XC	
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)						PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH 572 477	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					XI		
bénéfice (I moins II)							
déficit (II moins I)						XJ 567 965	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	XO 567 965	

Désignation de l'entreprise <u>SAS ERMES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	7 642 478
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	7 642 478
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	567 966
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	8 210 444
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	63 554
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS ERMES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(1 576 348)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(335 921)		Dividendes	ZE								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	ØF	(1 912 270)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(1 912 269)							
										TOTAL II	ZH	(1 912 269)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	93 351		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 48 912										XQ	60 985		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	215 939		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	160 236		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	530 513		
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	2 873	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	2 121			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	4 994			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	82 249		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	151 372		
DIVERS	- Montant brut des salaires *										ØB	176 297		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	3.00 %		
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL									
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC									
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO									
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS ERMES

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS ERMES

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ERMES Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ERMES

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	7
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	724 951
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	724 951

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	155
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	172 188
Subventions d'exploitation reçues	OF	8 000
Variation positive des stocks	OD	38 126
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 500
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	219 969

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	425 622
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	380 875
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	12 074
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	265
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	818 838

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	126 083
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	126 083
---	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	724 951
Effectifs au sens de la CVAE	EY	7
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 3

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

3 2 1 7 0 3 3 3 2 0 0 0 5 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS ERMES

ADRESSE (voie)

4 rue René Razel

CODE POSTAL

91400

VILLE

SACLAY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 580 616

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 51 833

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

AVESTIS

N° SIREN (si société établie en France)

482272101

% de détention

22.72

Nb de parts ou actions

580 616

Adresse :

N°

7

Voie

rue du Parc de Clagny

Code Postal

78000

Commune

VERSAILLES

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET

3 2 1 7 0 3 3 3 2 0 0 0 5 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ERMES

ADRESSE (voie) 4 rue René Razel

CODE POSTAL 91400

VILLE SACLAY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Déclaration 2065 

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2024**

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société:			Adresse du siège social :	
SAS ERMES				
SIRET	3 2 1 7 0 3 3 3 2 0 0 0 5 6			
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:	
4 rue René Razel Domaine Technologique de Saclay 91400 SACLAY				
REGIME FISCAL DES GROUPES				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
			SIRET	
B ACTIVITE				
Activités exercées	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	567 966
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 15 %	
			PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>
			<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
			<input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
			<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
			<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>
			<input type="checkbox"/>	Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i>
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>				
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.				
H COMPTABILITE INFORMATISEE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : EBP				
Nom et coordonnées	ECF		Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :				
- du comptable : SAS_BDO_IDF_LES_ULIS				
4 allée de LONDRES 91140 VILLEJUST			Tél : 01 69 11 85 40	
- du conseil :				
Tél :				
- du CGA ou du viseur conventionné :				
Tél :				
- N° d'agrément :				

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258–SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

Déclaration 2067 

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS ERMES

du 01/01/2023

Adresse 4 rue René Razel 91400 SACLAY

au 31/12/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MONSIEUR TREVE Alexis Ingénieur Etudes	80, Avenue Jean Jaurès 78390 BOIS D'ARCY
2	MADAME ISABELLE MATHIEU secrétaire comptable	32, avenue MARCEL TELOTTE 91420 MORANGIS
3	MONSIEUR JOSPIN Tanguy ingénieur projets mécaniques	44, avenue de la gare 02210 OULCHY LE CHATEAU
4	MONSIEUR RAJAONARIVÉLO Jérémie technicien	31, bd François Mitterrand 91000 EVRY
5	MADAME CHABANE Narcia Technicienne	39, boulevard DE BRANDEBOURG 94200 IVRY SUR SEINE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	56 820			56 820				56 820
2	41 134			41 134				41 134
3	41 976			41 976				41 976
4	43 548			43 548				43 548
5	39 935			39 935				39 935
6								
7								
8								
9								
10								
**	223 415			223 415				223 415

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 517
Total	1 517

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2023.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	- de l'exercice 2023.. ⑩
- de l'exercice précédent ⑩	- de l'exercice précédent ⑩

Nom et qualité du signataire
Monsieur DEJAVDAN Guillaume
GERANT

À SACLAY _____, le 28/05/2024

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Mesures incitatives 

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS ERMES
321703332 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CI en faveur de la recherche	50 150

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Crédit d'impôt recherche
(art 244 quater B du CGI) et crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (article 244 quater B bis du CGI)

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé					
Adresse du principal établissement 4 rue René Razel Domaine Technologique de Saclay 91400 SACLAY			Ancienne adresse en cas de changement		
Exercice ouvert le ¹	01/01/2023	et clos le	31/12/2023		
Activités	A2	Code NACE	SIREN		
• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*			CX	<input type="checkbox"/>	
N° SIREN de la société mère					
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,					
Montant des crédits d'impôts du groupe			DX		
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)			DX1		
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)			DX2		
Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2023			AZ	<input type="checkbox"/>	
• Entreprises nouvelles créées en N-1	BZ	<input type="checkbox"/>	Préciser la date de début d'activité (cf notice)		
• PME au sens communautaire*	KZ	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) AUT		
• Chiffre d'affaires HT	DZ	724 951			
• Nombre de salariés	CZ	7	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	4
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	<input type="checkbox"/>	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*
				GZ	<input type="checkbox"/>

*Cocher la case correspondante

Crédit d'impôt pour dépenses de recherche prévu à l'article 244 quater B du CGI

I - Dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR - Recherche)		Année civile 2023
A. Dépenses relatives à des opérations de recherche réalisées en propre par l'entreprise		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	1 404
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	37 503
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	17 179

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	56 086
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	1 199
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	57 285

B. Dépenses relatives à des opérations de recherche externalisées auprès de certains organismes²
(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)

Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	en France :	15a	
	à l'étranger ³ :	15b	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	en France :	16a	
	à l'étranger ³ :	16b	
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)		17	
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 17 inférieure à (ligne 14 x 3), reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à (ligne 14 x 3), reporter le résultat du calcul précité		18	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance Si la somme des lignes 15a, 15b (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 19 Si la somme des lignes 15a, 15b (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 19		19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 – ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant en ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 – ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20		20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements (ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)		21	

² Ouvrent droit au crédit d'impôt les seules opérations de recherche externalisées réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177)

³ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

C. Montant total des dépenses de recherche		
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) <i>(ligne 14+ ligne 21)</i>	22	57 285
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁴	23a	
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁵	24	3 627
Montant des remboursements de subventions publiques ⁶	25	26 948
Montant net total des dépenses de recherche <i>(ligne 22 – ligne 23a – ligne 23b – ligne 24 + ligne 25)</i>	26a	80 606
<i>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer</i>	26b	

II - Dépenses de collection ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR - Collection)		Année civile 2023
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28	
Total des dépenses de collection <i>(ligne 27 + ligne 28)</i>	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	31	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	32	
Montant net total des dépenses de collection <i>(ligne 29 – ligne 30 – ligne 31 + ligne 32)</i>	33a	
<i>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	33b	

MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION <i>(ligne 26a + ligne 33a)</i>	34a	80 606
<i>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 26b + ligne 33b)</i>	34b	

III - Calcul du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection		
A. Lorsque la somme des dépenses portées lignes 34a et 87 n'excède pas 100 000 000 €		
Détermination du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche (CIR – Recherche)		
Montant net total des dépenses de recherche <i>(report de la ligne 26a)</i>	35a	80 606
<i>Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 26b)</i>	35b	
Montant du crédit d'impôt $[(\text{ligne } 35a - \text{ligne } 35b) \times 30\%] + (\text{ligne } 35b \times 50\%)$ ⁷	36	24 182
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 92a)</i>	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche <i>(ligne 36 + ligne 37)</i>	38a	24 182
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans les exploitations situées dans un DOM	38b	

⁴ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RIC-10-10-30-20 § 10).

⁵ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000€ hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf notice).

⁶ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

⁷ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM

Détermination du crédit d'impôt au titre des dépenses de collection (CIR – Collection)		
Montant net total des dépenses de collection (<i>report de la ligne 33a</i>)	39a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre-mer (<i>report de la ligne 33b</i>)	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis [(ligne 39a – ligne 39b) x 30 %] + (ligne 39b x 50%) ⁸	40	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 92b</i>)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40 + ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM avant plafonnement de minimis	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € – montant ligne 43) à la ligne 45a	45a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM après plafonnement	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a	24 182
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)	46b	

B. Lorsque la somme des dépenses portées lignes 34a et 87 est supérieure à 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE

Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € – dépenses de recherche collaborative (<i>montant indiqué ligne 26a dans la limite de 100 000 000 € – ligne 87</i>)	47a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (<i>report de la ligne 26b dans la limite de 100 000 000 € – ligne 87</i>)	47b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche [(l. 47a – l. 47b) x 30 %] + (l. 47b x 50%) ⁹	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € – dépenses de recherche collaborative (ligne 26a – 100 000 000 € – ligne 87)	49	
Déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € – dépenses de recherche collaborative (ligne 49 x 5%)	50	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 92a</i>)	52	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	53b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION

Montant net total des dépenses de collection (<i>report du montant porté ligne 33a</i>)	54a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (<i>report de la ligne 33b</i>)	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € – ligne 87 – ligne 47a)	55	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 – ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 x 50%) ⁹	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 54a – ligne 55) > 0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5 % [(ligne 54a – ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 92b</i>)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	

Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : <i>Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a</i> <i>Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a</i> <i>Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € – ligne 61) à la ligne 63a</i>	63a	0
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	63b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)	64a	
Dont montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

IV - Dépenses d'innovation ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR - Innovation) ⁸		
Détermination du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation	Année civile 2023	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	3 626
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	92 550
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)	70	96 176
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 70 dans la limite de 400 000 €)	71	96 176
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	72	5 721
Pour les prestataires, montant des sommes au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	74	3 895
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	75	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 71 – ligne 72 – ligne 73 – ligne 74 + ligne 75)	76a	86 560
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	76b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation [(ligne 76a – ligne 76b – ligne 76c – ligne 76d) x 30 %] + (ligne 76b x 60%) + (ligne 76c x 40%) + (ligne 76d x 35%) ¹²	77	25 968
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91c)	78	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 77 + ligne 78)	79a	25 968
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	79b	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse</i>	79c	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 79a)	80a	50 150
Dont montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 46b ou 64b + ligne 79b)	80b	

⁸ Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.

⁹ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹⁰ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

¹¹ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹² Ce taux est de 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM. Ce taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE - ETATS ANNEXES

N° 2069-A-1-SD

Dépenses engagées
au titre de 2023

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé					
Adresse du principal établissement 4 rue René Razel Domaine Technologique de Saclay 91400 SACLAY			Ancienne adresse en cas de changement		
Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023		
Activités	A2	Code NACE		SIREN	

I – Obligations déclaratives pour les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en 2023 et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 10 millions d'euros et n'excédant pas 100 millions d'euros doivent renseigner le tableau suivant :

Part de titulaires d'un doctorat financés par ces dépenses ou recrutés sur leur base	Nombre d'équivalents temps plein correspondant	Rémunération moyenne de ces titulaires d'un doctorat

II – Les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en au titre de l'année déclarée et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 100 millions d'euros doivent renseigner les tableaux suivants

A. Présentation générale du(des) projet(s) de R&D en cours en N et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1

Décrire succinctement le(les) opération(s) de R&D en cours à la date de dépôt de l'état, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1, et le calendrier des différentes étapes de l'(des) opération(s) :

B. Travaux de R&D en cours en 2024, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2023, et ressources associées

1. Décrire la nature des opérations de recherche en cours en 2024 à la date de dépôt de l'état et pour lesquelles les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2023

2. Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de recherche externalisée).

Opération	Personnel affecté à chaque opération		Titulaires d'un doctorat financés par les dépenses de recherche ou recrutés sur leur base		
	Nombre	Qualification	Part des titulaires d'un doctorat	Nombre d'équivalents temps plein correspondants	Rémunération moyenne
1					
2					
3					
4					
5					
Personnel affecté à chaque opération Affectation à temps plein ou à temps partiel aux travaux de recherche	Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés au d bis du II de l'article 244 quater B du CGI Nature	Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés au d bis du II de l'article 244 quater B du CGI Montant prévu au contrat (le cas échéant)	Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses recherche externalisé) :		
			Immobilisations affectées à chaque opération		
			Nature	Affectation totale ou partielle aux opérations de recherche	
1					
2					
3					
4					
5					

C. Localisation des travaux de R&D au sein de l'entreprise

Lieu d'exécution de chaque opération (mentionner les coordonnées précises, si différentes du siège)

1
2
3
4
5**D. Localisation des travaux de R&D confiés à des tiers**

Noms et adresses des organismes auxquels la réalisation des opérations de recherche est confiée

Indiquer s'il existe ou non un lien de dépendance

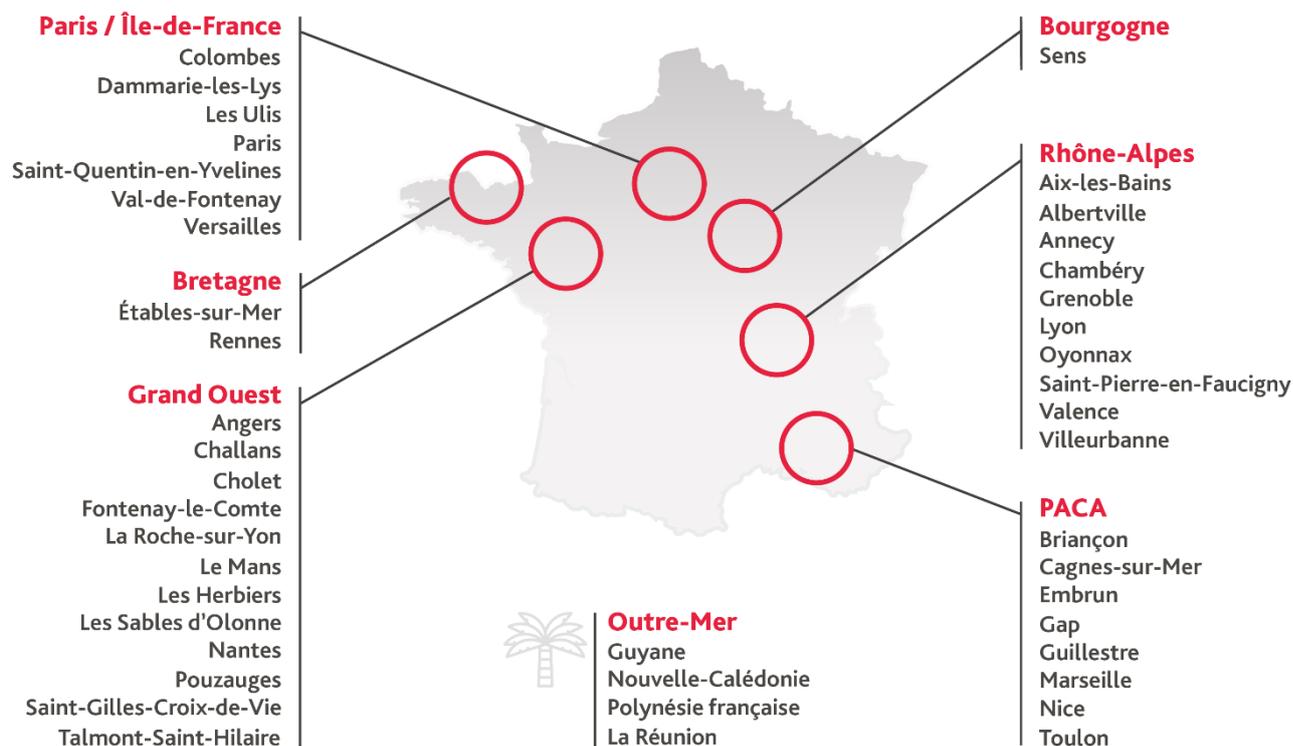
1
2
3
4
5

Annexes fiscales

NOS BUREAUX EN FRANCE

BDO est un cabinet d'expertise comptable, d'audit et de conseil qui privilégie un service de proximité aux entrepreneurs. Nos collaborateurs accompagnent les entreprises - TPE, PME ou grande entreprise - dans leurs opérations de gestion courante et à chaque étape de leur développement, en couvrant les enjeux comptables, financiers, fiscaux ou sociaux des dirigeants et opérationnels.

Nous sommes présents dans les villes suivantes :



BDO Les Ulis

4 Allée de Londres

ZA de Courtabœuf

91140 VILLEJUST

France

Tél. : 01 69 11 85 40 ou 09 74 77 04 10

ulis@bdo.fr

Vos associés : Jean-François NOEL, Thierry PELAUT, Béatrice LAROCHE et Sabrina VINCENT

Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France et de Bourgogne Franche-Comté

Société de Commissariat aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

RCS B 307 571 000 Versailles - SIRET 307 571 000 00156 - Code APE 6920Z

SAS au capital de 5 365 000 euros - N° TVA intracommunautaire FR27307571000

www.bdo.fr